

SECRETARY-GENERAL'S PEACEBUILDING
FUND



United Nations
Peacebuilding

MODELE DE DOCUMENT DE PROJET

DOCUMENT DE PROJET PBF

Longueur : Max. 12 pages (plus page de couverture et annexes)

Pays : Niger	
TITRE DU PROJET : Création d'un environnement propice à la tenue d'élections consensuelles et paisibles en 2021 (Phase 1).	
NUMERO Projet / MPTF Gateway :	
Modalité de financement PBF : <input type="checkbox"/> IRF <input checked="" type="checkbox"/> PRF	Si le financement passe par un Fonds Fiduciaire ("Trust fund") : <input type="checkbox"/> Fonds fiduciaire pays <input type="checkbox"/> Fonds fiduciaire régional Nom du fonds fiduciaire :
Liste de toutes les agences récipiendaires des fonds PBF (en commençant par l'agence chef de file), avec le type d'organisation (ONU, ONG etc.) : PNUD, UNFPA	
Liste d'autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) :	
Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant ; CONGAFEN ; RJPAO ; P/VNU ; Conseil National de la Jeunesse ; APAC ; FAD/COJEFIL/CNJFL ; REFAMP ; REPSFECO ; NDI; Partis Politiques; CSC; CENI, CNDH	
Date estimative de début du projet¹ : 01/01/19	
Durée du projet en mois :²18 Mois	
Zones géographiques de mise en œuvre du projet : Nord Tillabéry et Diffa et au niveau national pour certaines activités de sensibilisation et de plaidoyer	
Est-ce que le projet fait part d'une des fenêtres prioritaires spécifiques du PBF :	
<input type="checkbox"/> Initiative de promotion du genre	
<input type="checkbox"/> Initiative de promotion de la jeunesse	
<input type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. sortie de la mission de maintien de la paix)	
<input type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional	
Budget total du projet PBF* (par agence récipiendaire) :	
PNUD : 1 700 000 \$	
UNFPA : 800 000\$	
Total PBF : 2.500.000	
*Le budget total approuve et le transfert de la deuxième tranche, ou toute tranche subséquente sont conditionnelles, et sujettes à l'approbation de PBSO, et a la disponibilité des fonds dans le compte de PBF	
Toute autre source de financement existant pour le projet (montant et source) :	
Budget total du projet :	

¹ Note: actual commencement date will be the date of first funds transfer.

² Maximum project duration for IRF projects is 18 months, for PRF projects – 36 months.

PBF 1ère tranche:	PBF 2ème tranche*:	PBF 3ème tranche*:	__ tranche
PNUD: 610 603\$ UNFPA: 264 397\$	PNUD: 526 494\$ UNFPA: 226 626\$	PNUD 562 903\$ UNFPA 308 977\$	
<p>Deux-trois phrases avec une brève description du projet et une explication succincte de la façon dont le projet est rapide, catalytique et tolérant au risque / innovant :</p> <p>L'objectif de cette première phase du projet est de contribuer à créer un environnement propice à la tenue d'élections consensuelles et paisibles en 2021. Ceci se fera à travers deux axes majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>L'inscription des jeunes filles et garçons en âge de voter sur les listes électorales est assurée par l'accès aux pièces d'identité dans les zones à risques.</i> ➤ <i>Le renforcement des capacités du personnel de La CENI du CNDP et CNDH pour jouer pleinement son rôle au niveau central et décentralisé dans la création de conditions favorables pour des élections apaisées et inclusives dans les zones à risques.</i> 			
<p>Résumez le processus de consultation dans le pays et le processus d'endossement préalable à la soumission à PBSO, y compris à travers la revue / consultation du Comité de pilotage PBF s'il existe.</p> <p>Des consultations ont été menées avec la Commission Electorale Nationale Indépendante, (CENI), le Conseil National de Dialogue Politique (CNDP), le Réseau Jeunesse Politiques de l'Afrique de l'Ouest (RJPAO), le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant (MPF/PE), le Ministère de l'Intérieur la Haute Autorité à la Consolidation de la paix (HACP).</p>			
<p>Marqueur genre du projet³ : _Score 2_ Spécifiez le pourcentage et le montant du budget total du projet alloués aux activités qui ont un lien direct avec l'égalité entre les sexes / renforcement des capacités des femmes : 1.550.000 soit 62%</p>			
<p>Marqueur risque du projet⁴ : _2_</p>			
<p>Sélectionnez le domaine d'intervention prioritaire (« focus area ») de PBF qui résume le mieux le sujet du projet (choisissez seulement un domaine⁵) : ____ 2.2 Gouvernance Démocratique _</p> <p>Le cas échéant, le résultat de l'UNDAF auquel le projet contribue :</p> <p>Priorité stratégique 2 Gouvernance Paix et Sécurité : D'ici à 2021, le Niger a amélioré sa gouvernance politique, économique, administrative, judiciaire et sécuritaire, accéléré sa diversification et sa transformation structurelle pour une croissance plus inclusive et résiliente et une réduction des inégalités de genre.</p> <p>Le cas échéant, Objectif de Développement Durable auquel le projet contribue : ODDs 5 ;10 et 16.</p>			

³ Score 3 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal.

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative.

⁴ 0 = risque faible pour l'attente des résultats

1 = risque moyen pour l'attente des résultats

2 = risque élevé pour l'attente des résultats

⁵ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

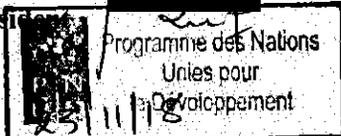
(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

Type de soumission : Nouveau projet <input checked="" type="checkbox"/> Révision de projet <input type="checkbox"/>	S'il s'agit d'une révision de projet, sélectionnez tous les changements qui s'appliquent et fournissez une justification brève en bas : Extension de la durée : <input type="checkbox"/> Durée additionnelle du projet en mois : Changement de résultat / sujet : <input type="checkbox"/> Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : <input type="checkbox"/> Budget PBF additionnel : <input type="checkbox"/> Budget additionnel par agence récipiendaire : USD XXXXX Justification courte pour la révision : <i>NB : s'il s'agit d'une révision, montrez tout changement du document projet en rouge ou en MODE REVISION. Veuillez également inclure un nouveau cadre de résultat et budget en indiquant de manière claire les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.</i>
--	---

SIGNATURES DU PROJET :

AGENCE RECIPIENDAIRE⁶ PNUD Mme Bintou Djibo Représentant Résident <i>Signature</i> <i>Nom de l'Agence</i> <i>Date et cachet</i> 23/11/18  UNFPA Mr Ismaila Mbengue Représentant Résident <i>Signature</i> <i>Nom de l'Agence</i> <i>Date et cachet</i>	Représentant du gouvernement national Général de Brigade Mahamadou Abou TARKA Président de la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix <i>Signature</i> <i>Titre</i> <i>Date et cachet</i>
Coordinateur Résident Nom : Mme Bintou Djibo <i>Signature</i> <i>Date & cachet</i> 23/11/18	Peacebuilding Support Office (PSO) <i>Name of Representative</i> <i>Signature</i> Assistant Secretary-General, Peacebuilding Support Office <i>Date & Seal</i>

⁶ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence récipiendaire du projet.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification pour l'appui de PBF

Situé au cœur de l'Afrique occidentale avec une superficie de 1 267 000 km², le Niger est bordé au nord par l'Algérie et la Libye, à l'est par le Tchad, au sud par le Nigeria, au sud-ouest par le Benin et le Burkina Faso et à l'ouest par le Mali.

En 2012, la population du Niger est estimée à 17,129 millions d'habitants constituée essentiellement de ruraux (environ 80% de la population). Les musulmans constituent 98% de la population et les 2% restants sont partagés entre chrétiens, animistes et athées. La population est extrêmement jeune (67% de la population nigérienne a moins de 24 ans) ; les femmes constituent un peu plus de la moitié de cette population (50,69%).

Le Niger compte à peu près 107 partis politiques en 2018 dont 77⁷ partis politiques légalement reconnus. Ces partis politiques se regroupent au sein d'alliances : Mouvement pour la Renaissance du Niger (MRN), le Front Démocratique et Républicain (FDR) les partis non-affiliés. De manière générale, les jeux d'alliance sont d'usage soit pour dégager une majorité, soit pour gagner une élection, soit pour gouverner et il arrive souvent que ces alliances se défassent au gré des contingences politiques du moment.

Le 30 octobre 2014, l'Assemblée Nationale (AN) a voté une loi prévoyant une augmentation du nombre de députés de 113 à 171. Cette loi a été appliquée pour la première fois aux élections de 2016. Le législateur justifie cette augmentation sur la base et des résultats du dernier recensement démographique qui dénombre 17 millions d'habitants pour un quotient de 100.000 habitants pour un siège. Par ailleurs, une loi modifiant et complétant la loi N°2000-008 du 7 juin 2000 instituant le système de quota dans les fonctions électives a été rehaussée de 10 à 15 % la proportion des candidats de l'un ou de l'autre sexe par liste.

Analyse du Conflit

Depuis son indépendance en 1960, le Niger a connu une longue période d'instabilité politique. Dans ce contexte fragile, le processus électoral de 2021 constitue une des opportunités pour la poursuite de la consolidation de la démocratie. La période sera par ailleurs opportune pour consolider les politiques d'inclusion et le renforcement de la redevabilité des institutions. Cependant, il y a trois défis majeurs pour garantir des élections apaisées à savoir : (1) l'enrôlement des électeurs pour une participation inclusive et massive ; (2) la rupture du dialogue politique depuis les élections de 2016 ; et (3) la gestion du processus électoral par une CENI, qui, pour la première fois est permanente avec un personnel en majorité peu expérimenté dans un climat d'absence de véritable dialogue entre acteurs politiques.

1.1 L'Enrôlement des électeurs et leur participation aux élections.

Lors des dernières élections de 2016, les deux problèmes majeurs relevés ont été l'autorisation du vote par témoignage (70% des électeurs en 2015 selon la CENI) et l'utilisation abusive des

⁷ Liste remise par le CNDP en 2016 était de 77 partis politiques.

listes additives⁸. Ces moyens de vote ont créé des tensions autour de l'élection car si le recours premier permettait aux citoyens inscrits de participer au vote sans pièce d'état civil⁹, le second avait permis aux personnes en déplacement de voter dans un bureau qui n'est pas le leur, ce qui a été susceptible de créer des fraudes, car un même électeur pouvait voter dans plusieurs bureaux de votes de Communes différentes. Le problème de l'accès à l'état civil est une exigence préalable pour l'inscription et la participation au vote.

L'absence de documents d'identité prive les personnes d'une protection de base, de la possibilité de voyager librement et de l'accès aux services sociaux ainsi que la possibilité de participer au système politique. Aussi, bon nombre de jeunes femmes mineures émancipées par le mariage et qui ont de ce fait le droit de vote ne s'enrôlent pas par méconnaissance des textes, ce qui a un impact défavorable sur la participation massive des femmes. L'enregistrement civil est le fondement de l'identification de l'État et constitue une des nombreuses préoccupations en matière de protection et de liberté politique. Le gouvernement nigérien, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, a réalisé des avancées importantes dans la mise en œuvre de sa Politique Nationale de l'État Civil (loi N°2007-30 portant sur le régime de l'état civil et son décret d'application), notamment à travers le Programme d'Appui au Renforcement des capacités du Système d'État Civil (PARSEC), soutenu par l'Union Européenne et l'UNICEF.

Ces progrès ont été cependant limités dans certaines zones, en grande partie pour des raisons d'insécurité ainsi qu'en raison des déplacements de populations à l'image du nord Tillabéry et la région de Diffa. En effet, depuis le 05 juin 2018, la CENI a lancé une campagne nationale d'établissement de six millions (6.000.000) d'actes de naissances, d'un million (1.000.000) d'actes de décès et d'un million (1.000.000) de certificats de mariage. À la date du 31 août 2018 seulement deux millions cinq cent milles (2.500.000) pièces d'état civil, tout acte confondu, ont été délivrées. Cela témoigne des difficultés que rencontre la CENI pour l'accessibilité à ces zones du fait de l'insécurité et l'insuffisance de la communication pour la mobilisation des communautés. Pour combler ce gap, une généralisation des activités de sensibilisation dans tout le pays pour permettre aux citoyens des zones reculées d'acquérir les documents d'état civil afin de s'inscrire sur les listes électorales est nécessaire. Au niveau de ces zones où l'insécurité limite l'intervention de la CENI, le projet va appuyer la mise en place d'un dispositif mobile de sensibilisation et d'enregistrement des électeurs en vue de leur délivrer des actes d'état civil pour leur enrôlement sur le fichier électoral. Cela nécessitera un effort concerté avec les partenaires, la CENI, le Ministère de l'Intérieur, la Direction Générale de l'État Civil et des Réfugiés (DGEC-R) et les autorités locales.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des activités initiées par la CENI qui peine à atteindre ces zones reculées à cause de l'insécurité ; sa mise en œuvre permettra de capitaliser les acquis du PBF dans ces zones en termes de consolidation de la paix.

1.2 Rupture du dialogue politique

⁸ <http://www.rfi.fr/afrique/20160216-niger-elections-polemique-vote-temoignage>

⁹ <http://www.jeuneafrique.com/303200/politique/niger-le-vote-par-temoignage-fait-polemique-avant-la-presidentielle/>

Les élections présidentielle et législative de 2016 ont été marquées par la contestation généralisée, avec un deuxième tour boycotté par l'Opposition, dont le candidat a fait campagne depuis la prison. Il y avait de nombreux appels de l'Opposition à rejeter les résultats des élections. Les conséquences de celles-ci ont été l'affaiblissement de la confiance des partis dans l'équité du processus politique, et un boycott par les partis de l'Opposition des institutions démocratiques clés, y compris le Conseil National pour la Dialogue Politique (CNDP) et la Commission électorale Nationale indépendante (CENI).

On constate l'absence inquiétante de l'Opposition à la CENI, dont la composition devrait comporter un nombre égal de représentants de l'opposition et de représentants de la majorité (3 de la société civile, 3 de la majorité, 3 de l'opposition, 3 des institutions de la République). L'opposition a énoncé trois conditions de base pour sa participation à la CENI : 1) augmentation du nombre de membres de l'opposition ; 2) statut d'observateur et non pas un vote des représentants du gouvernement à la CENI ; 3) révision de l'article 8 du code électoral qui précise que toute personne ayant été condamnée à une peine de prison d'un an ne peut pas être candidat.

La majorité a indiqué qu'elle était disposée à faire des concessions sur les deux premiers points afin de convaincre l'opposition de se joindre au processus. Toutefois, elle n'est pas prête à discuter du troisième point. Du côté de l'Opposition, les trois points sont la condition sine qua non pour leur participation. Pour le moment, le dialogue est au point mort entre les partis politiques. Dans le même temps, la CENI, qui est maintenant une structure permanente, continuera de procéder à la préparation de la tenue des élections, quel que soit le boycott de l'Opposition.

1.3 La gestion du processus électoral par une nouvelle CENI permanente, avec toutefois un personnel à majorité peu expérimenté dans la gestion des élections.

C'est la première fois que le Niger met en place une CENI permanente. Mais cette dernière a des capacités institutionnelles limitées sur la gestion du processus électoral. Ainsi, pour garantir l'inclusion politique, et la création d'un environnement propice à la tenue d'élections consensuelles et paisibles, il est nécessaire d'intensifier le renforcement des capacités de la CENI en administration et gestion électorales.

Outres ces défis généraux, il convient de relever la situation particulière des femmes et des jeunes, qui, tout en représentant la majorité de la population, constituent également l'essentiel des électeurs et animateurs des partis politiques. Ainsi, Soixante-sept (67) % de la population nigérienne a moins de 24 ans. Les jeunes sont majoritairement peu éduqués (76% des filles de 15-19 ans sont analphabètes), sans emploi, sans loisirs et sans véritables perspectives d'avenir, et ont un accès limité aux services sociaux de base. Cette marginalisation de la jeunesse est exacerbée par la faiblesse du dialogue familial et de la culture de la paix à la base, et l'absence de cadres permettant aux jeunes d'exprimer leur personnalité aux plans culturel et sportif. L'inactivité et le manque d'opportunités augmentent le risque de remous sociaux et de conflits

car ils rendent les jeunes plus malléables au recrutement dans les mouvements de rébellion armés (comme ce fut le cas au Niger dans les années 1990) et par les groupes criminels et extrémistes qui sévissent dans la sous-région.

Pour lutter contre ces dérives dangereuses et préserver la cohésion sociale, il est essentiel que les préoccupations et les attentes légitimes des jeunes soient entendues, prises en compte et que leur participation dans les débats et les décisions sur les questions qui les concernent soit renforcée. Le projet s'attachera donc à informer et à sensibiliser cette tranche de la population sur les élections et leurs enjeux pour les inciter à voter et à s'exprimer sur les questions politiques, sur leurs besoins et sur leurs intérêts.

Le défi à un processus politique inclusif est la participation des femmes et des jeunes. Bien qu'il n'existe pas de données désagrégées sur la participation des femmes au vote, le Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant a indiqué qu'elles étaient largement sous-représentées, à la fois comme électrices et comme candidates. La participation des femmes et des jeunes dans les instances de prise de décision a fait ressortir que les femmes (50,6% de la population) et les jeunes, en particulier les jeunes filles (plus de 60% de la population) restent malgré leur poids démographique les moins représentées dans tous les domaines et dans toutes les instances de prise de décision : 16,95% de femmes à l'Assemblée Nationale à peine 1% de l'hémicycle pour les jeunes occupent.

En ce moment au Niger on compte 579 femmes élues sur un total de 3.699 Conseillers municipaux. Pour les Conseillers de ville, on note 17 femmes élues sur un total de 104 conseillers ; pour les Conseillers régionaux, 34 femmes élues sur un total de 260 Conseillers et 7 femmes maires sur les 3699 conseillers, soit 0,19 %. Au niveau national, le nombre de femmes au parlement est passé de 1 à 14 entre 1999 en 2011, et à 29 en 2016 sur les 171 députés. Les femmes représentent actuellement 16,95% des membres du parlement. Au niveau de l'exécutif nous avons 8 femmes ministres sur 43 membres de l'équipe Gouvernementale en place. L'Assemblée nationale a voté en octobre 2014 une loi qui rehausse le quota des femmes aux postes électifs de 10 à 15%, mais l'absence de décret d'application compromet son application.

Le projet pourra travailler avec les femmes pour encourager leur participation politique dans les prochaines échéances électorales de 2021. Enfin, le projet travaillera avec tous les acteurs impliqués et concernés par la question des élections, tout en tenant compte des enjeux ci-dessus cités et des dynamiques conflictuelles en place, comme analysé dans le tableau ci-dessous :

Acteurs	Dynamique de conflit
La Mouvance pour la Renaissance du Niger	Elle est constituée de l'ensemble des partis politiques qui soutiennent le Président Mamadou Issoufou. Elle s'est constituée à la veille des élections présidentielles de 2016 au premier tour. Elle a été renforcée au second tour des élections présidentielles par d'autres partis. Elle compterait à ce jour 35 partis politiques autour du PNDS qui est le

	parti Lead de la MRN. L'objectif de la MRN est de conserver le pouvoir.
Front Démocratique et Républicain	Le Front Démocratique et Républicain est constituée de l'ensemble des partis de l'opposition autour du Parti Lumana-Modena-FA et son leader Hama Amadou en exil après une évacuation sanitaire à la veille du second tour de la présidentielle de 2016. Le FDR est constitué de quelques 10 partis politiques. Le FDR a toujours appelé à des manifestations contre le pouvoir en place et certaines de ces manifestations tournent souvent en des affrontements entre policiers et manifestants avec parfois des actes de vandalisme. L'objectif du FDR est d'accéder au pouvoir.
Partis Non Affiliés	Les partis non affiliés sont souvent des partis observateurs de la vie politique. Ils participent souvent aux élections mais sont non affiliés aux mouvances constituées ayant pignon sur rue. Ils peuvent être qualifiés de neutres mais sont à considérer dans le jeu politique.
Les Organisations de La Société Civile	Les Organisations de la Société Civile sont des acteurs de la veille citoyenne dans la vie publique. Ils jouent ce rôle avec beaucoup d'engagement et d'engouement n'hésitant pas à critiquer le pouvoir ou l'opposition. Elle est souvent très écoutée par le peuple. Elle appelle souvent à des manifestations dans les diverses régions et leurs appels ont souvent du succès avec des centaines de manifestants. Les leaders de la société civile sont très connus dans le pays. Les OSC Nationales seront utilisées par le projet pour des campagnes de sensibilisations sur des élections apaisées et pour l'inscription sur les listes électorales. Un certain nombre d'acteurs de la société civile seront formés sur l'attitude à avoir avant pendant et après les élections.
Les jeunes	64% de la population au Niger est jeune. Cette importante partie de la population est pour la plupart analphabète et déscolarisée surtout en milieu rural. Cet état des choses les rend vulnérables face à la montée du discours des groupes intégristes religieux qui en font leur principale cible pour rehausser leurs effectifs. Les jeunes sont souvent instrumentalisés par les partis politiques lors des contestations des différents résultats. Ils

	<p>doivent être éduqués à la citoyenneté et au respect des biens et édifices publics pour en faire des citoyens responsables. Ces jeunes ne s'intéressent pas souvent à la chose politique et aux élections.</p>
Les femmes	<p>Les femmes sont sous représentées dans les postes électifs. Elles se sentent marginalisées. La loi N°2000-008 du 7 juin 2000 instituant le système de quota dans les fonctions électives a été rehaussée de 10 à 15 % la proportion des candidats de l'un ou de l'autre sexe, dans les postes électifs. Les élections de 2021 seront une opportunité pour les femmes de participer comme candidates et aussi comme électrices. Elles devront donc se préparer pour cela. Cette première phase du projet permettra de sensibiliser toutes les femmes en âge de voter au Niger la majorité électorale étant de 18 ans et par émancipation pour toutes les filles mariées à conditions de présenter l'acte de mariage.</p>
CNDP	<p>Le Conseil National du Dialogue Politique est l'institution en charge du dialogue politique au Niger. Il est bloqué depuis la veille des élections de 2016 l'opposition ayant décidé de ne plus siéger au CNDP.</p> <p>Le rôle de la CNDP dans ce projet est surtout au niveau du dialogue entre les acteurs politiques. Comme vous le savez, les votes par témoignage et les listes additives ont toujours été source de conflit dans les élections.</p> <p>Le projet prévoit des audiences foraines pour l'acquisition de pièces d'état civil et l'organisation de caravane d'enrôlement des électeurs dans le fichier électoral avec l'appui des équipes mobiles. Tout ce dispositif c'est pour permettre à tous les citoyens en âge de voter d'avoir une carte d'électeur et éviter les votes par témoignage et les listes additives. Pour réussir tout cela, il faut des concertations avec tous les acteurs politiques sous l'égide de la CENI et la CNDP pour amener les différents acteurs à s'engager dans la sensibilisation de leur militant et les citoyens et à les mobiliser pour</p>

	<p>l'enrôlement dans le fichier électoral avec l'appui du projet. En retour, tous les acteurs politiques devront signer un document d'engagement pour l'arrêt des votes par témoignage et les inscriptions additives sur les listes le jour des élections sauf pour certains prévus dans le code électoral.</p>
CNDH	<p>Pour l'atteinte effective de cet objectif, toutes les institutions prévues par notre loi fondamentale ont été mises en place. La Commission Nationale des Droits Humains fait partie de ces Institutions. Elle a été dotée d'un mandat étendu, clairement énoncé par la Constitution du 25 novembre 2010 en son article 44. La Loi Organique 2012-044 du 24 Août 2012, détermine sa composition, son organisation, ses attributions et son fonctionnement. Autorité Administrative conforme aux Principes de Paris, la Commission Nationale des Droits Humains a pour mission essentielle de promouvoir et de protéger les Droits Humains sur l'ensemble du territoire national. La CNDH n'est placée ni sous l'autorité directe de l'Exécutif, ni du Législatif ni du Judiciaire. Elle a une vocation de neutralité et d'impartialité dans la recherche des faits en matière de Droits Humains (DH). Au cours de ses investigations, elle agit dans un cadre juridique bien défini, en se conformant à la loi et aux principes sacro-saints de la justice et de l'Etat de droit. Partie intégrante de l'appareil d'Etat et financée substantiellement par le budget national, elle est non seulement la pierre angulaire du système national de protection des Droits Humains mais aussi un mécanisme relai entre les normes internationales des Droits Humains et l'Etat.</p>
CENI	<p>La Commission Electorale Nationale Indépendante est l'institution chargée de l'organisation des élections au Niger. Elle vient de voir son statut évoluer en une CENI permanente ce qui est en fait une recommandation de l'évaluation finale du Projet d'Appui au Cycle Electoral au Niger (PACEN). Elle a souvent fait l'objet de nombreuses critiques de la part surtout de l'opposition qui l'accuse d'impartialité. Elle</p>

	a pour l'instant des capacités limitées pour jouer pleinement son rôle pour les élections de 2021. Elle se fixe l'objectif d' enrôler 6.000.000 de nouveaux électeurs pour les scrutins de 2021.
Les Médias	Ils sont très impliqués dans la diffusion des messages. Ils ont aussi très diversifié et certains sont proches du pouvoir et d'autres de l'opposition. Ils seront utilisés dans le cadre du projet pour la diffusion des messages pour les audiences foraines les inscriptions sur les listes électorales des jeunes filles et garçons en âge de voter. La radio, la télé la presse diffuseront des spots pour la préparation des élections de 2021.

En ce qui concerne l'alignement aux priorités nationales et aux engagements internationaux, le projet est en droite ligne avec le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2017-2021 et le plan cadre des Nations Unies pour l'aide au Développement UNDAF (2019-2021) des résolutions 1325 et 2250 de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

L'axe 4 du Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2017-2021 du Niger « Amélioration de la Gouvernance Paix et Sécurité » ambitionne : « pour la gouvernance politique, il s'agit de poursuivre la consolidation de l'Etat démocratique et républicain. L'Etat doit se doter des capacités nécessaires pour garantir à tous les citoyens une vie meilleure dans la liberté, l'égalité, la justice et la solidarité. Des institutions fortes conditionnent l'existence de l'état de droit et le mettent à l'abri de l'arbitraire, de sorte que la loi régisse les rapports des citoyens entre eux d'une part et les rapports des citoyens avec l'Etat d'autre part. Pour promouvoir toutes ces valeurs, permettant à chaque citoyen de jouir de tous ses droits (droits politiques, droits économiques et sociaux) tout en accomplissant ses devoirs, il est nécessaire que le pouvoir soit exercé de manière démocratique. »

Le plan cadre des Nations Unies pour l'Aide développement en cours d'élaboration (UNDAF 2019-2021) en son domaine stratégique 2 Gouvernance Paix et sécurité « D'ici 2021, le Niger a amélioré sa gouvernance politique, économique et administrative, judiciaire et sécuritaire, accéléré sa diversification et sa transformation structurelle pour une croissance plus inclusive et résiliente des inégalités et du genre » et son produit **Produit 2.4**. « Les institutions chargées des élections ont les capacités pour gérer les processus électoraux de manière démocratique, inclusive, transparente et crédible » ;

Les Résolutions 1325 et 2250 de l'Assemblée Générale des Nations Unies qui visent la mise en œuvre de stratégies d'inclusion et de participation à la prise de décision des femmes et des jeunes pour permettre, à terme, d'assurer un climat social apaisé, la mise en place de mécanismes pérennes de prévention et de gestion de conflits incluant ces importantes couches sociales. Ainsi que sa déclinaison nationale en plan d'action 2017-2019 élaboré par le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant.

Ce projet s'aligne aussi au plan de soutien des Nations Unies au Sahel en sa priorité numéro deux : *Prévenir et résoudre les conflits et consolider la paix, prévenir l'extrémisme violent et la criminalité, et promouvoir l'accès à la justice et les droits de l'homme*. Ce projet quoi a

pour objectif majeur de prévenir les conflits liés aux élections, s'inscrit à l'objectif principal de cette priorité qui est de : s'attaquer aux causes profondes des conflits et de l'extrémisme violent par la prévention, la bonne gouvernance, la réponse aux menaces à la sécurité humaine et l'accès à la justice avec des effets tangibles.

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages maximum plus annexe du cadre des résultats)

2.1 Brève description du contenu du projet

De manière générale le projet va contribuer à la création d'un environnement de paix, propice à la conduite d'un processus électoral inclusif. D'un point de vue spécifique le projet vise à :

- Rehausser le taux de participation des femmes et des jeunes en âge de voter dans les zones à risques identifiées ;
- Renforcer les capacités de la CENI, du CNDP et du CNDH à jouer leur rôle dans la création de conditions favorables pour la préparation d'élections apaisées et inclusives en 2021

Ces objectifs pourront être atteints à travers des activités de sensibilisation des jeunes et des femmes, l'opérationnalisation des cliniques juridiques et la tenue des audiences foraines dans les zones à risques pour (i) la délivrance d'actes d'état civil en vue de leur enrôlement et, (2) le renforcement des capacités de la CENI à accompagner le processus d'enrôlement des femmes et des jeunes dans les zones à risque.

Le projet poursuit ainsi deux résultats principaux comme suit :

2-1-1. Les résultats et produits escomptés du projet

Résultat 1 : Le taux de Participation des femmes et des jeunes en âge de voter est accru dans les zones à risque identifiées

Ce résultat permet de pallier aux inconvénients tant décriés du vote par témoignage et de l'enrôlement des électeurs longtemps à l'avance avant le scrutin. La nouvelle CENI permanente s'est fixé un objectif d'enrôler 6.000.000¹⁰ nouveaux électeurs sur toute l'étendue du territoire avant les élections de 2021. Le projet appuiera l'enrôlement des électeurs dans les zones du Nord Tillabéry et de Diffa.

Lors des dernières élections de 2016, l'opposition avait contesté le vote par témoignage qui a été institué lors de ce scrutin.

Le constat réel sur le terrain est que beaucoup de jeunes filles et garçons en âge de voter à partir de 18 ans n'ont pas d'actes d'états civils. ***Les produits liés à ce premier résultat sont les suivants :***

¹⁰ Propos du secrétaire Général de la CENI lors de la réunion préparatoire du projet.

- Produit 1-1.** Les populations des Régions de Diffa et Tillabéry sont sensibilisées sur l'importance de l'acquisition des pièces d'état civil, carte d'identité et carte d'électeur dans l'enrôlement au niveau du fichier électoral
- Produit 1-2.** Une assistance technique et opérationnelle est apportée à la CENI en vue de la production de pièces d'état civil (tribunal, service d'état civil), de cartes d'identité et de carte d'électeur (CENI) pour un enrôlement massif des femmes et des jeunes dans ces zones à risques.

Résultat 2 : La CENI, le CNDP et la CNDH ont des capacités renforcées et jouent leurs rôles dans la création de conditions favorables à la préparation d'élections apaisées et inclusives en 2021

Les institutions en charge du processus électoral sont souvent incriminées de favoriser certains candidats. Ce résultat répond à un besoin d'appuyer les institutions compétentes, notamment la CENI, le CNDP et le CNDH, à éviter les écueils d'un enrôlement perçu comme biaisé d'avance.

Le projet appuiera ainsi les activités de renforcement des capacités de la CENI du CNDP, du CNDH, des OSC et des organisations des jeunes et des femmes dans la sensibilisation et l'éducation civique électorale pour les élections de 2021.

Les produits afférents à ce second résultat escompté du projet sont définis ainsi qu'il suit :

Produits du Résultat 2 :

- Produit 2.1.** Les capacités de la CENI, du CNDH et du CNDP sont renforcées pour accompagner le processus d'enrôlement des femmes et des jeunes dans les zones à risque
- Produit 2.2.** Un consensus est trouvé entre les partis politiques, les institutions engagées dans les élections, la société civile sur les différentes sources de conflits liés au vote (vote par témoignage, la question des listes additives, etc.)

La réalisation de ces deux principaux résultats vise une amélioration significative du cadre d'enrôlement et de participation des femmes et de jeunes aux élections, notamment dans les zones à risques retenues, sur la base de la théorie de changement suivante.

2.1.2 Théorie du changement

Si la population en général et celle des zones à risques en particulier est sensibilisée sur l'importance de disposer des actes d'état civil pour leur participation au processus électoral et que les conditions nécessaires sont créées pour leur faciliter l'accès à ces pièces en vue de leur enrôlement ;

Si les capacités de la CENI, du CNDP et de la CNDH sont renforcées dans la coordination du processus d'enrôlement, Si, un consensus est trouvé entre les acteurs sur les différentes sources de conflits liés au vote (vote par témoignage, la question des listes additives, etc.), alors, des sources importantes de tension électorales seront éliminées et des conditions adéquates d'un environnement propice à la tenue d'élections consensuelles et paisibles sont créées parce que tous les électeurs disposeront de leurs cartes pour une participation effective au vote et auront une confiance accrue dans le processus électoral.

2.2- Stratégie de mise en œuvre du projet

Les activités ciblées du projet ayant été discutées de manière participative avec les partenaires, elles seront menées dans une logique inclusive afin d'optimiser l'atteinte des résultats et d'adresser les besoins et intérêts spécifiques des femmes et des jeunes filles et garçons dans les zones ciblées. Le choix des zones d'intervention, à savoir Nord Tillabéry et Diffa se justifie par la difficulté d'accès à ces zones par la CENI à cause de l'insécurité. Le fait que le projet se mette en œuvre en même temps que les premières activités préélectorales permettent ainsi de s'assurer de l'enrôlement effectif des populations pour leur participation massive au processus électoral.

De ce fait, il sera tout d'abord procédé à (i) une sensibilisation sur les enjeux des élections et la participation citoyenne, (ii) ainsi que la mise en place de cliniques juridiques et l'organisation des audiences foraines. Ces deux séries d'action seront appuyées par des dispositifs mobiles afin de toucher les populations les plus reculées. Suivront ensuite les activités de renforcement de capacités de la CENI, condition essentielle pour garantir l'organisation d'un processus électoral apaisé.

De même, des rencontres de planification opérationnelle seront menées avec toutes les parties prenantes.

Pour la mobilisation et la sensibilisation des jeunes et des femmes le projet s'appuiera sur la stratégie de dialogue intergénérationnel pour motiver les jeunes à s'enrôler dans les listes électorales d'une part et à s'engager dans les partis politiques.

La mise en œuvre de toutes ces activités permettra non seulement de réduire les risques de violences liées au processus électoral mais aussi d'instaurer un climat électoral apaisé favorisant la participation inclusive et pacifique des femmes et des jeunes.

D'autre part, il sera pris en compte autant que faire se peut de la boîte d'activités développée par la Task Force Jointe Union Européenne – Programme des Nations Unies pour le Développement sur l'assistance électorale. Cette boîte, d'activités pour la Pérennisation de la Paix au travers des Élections a été mise à la disposition des acteurs souhaitant mettre en place des mécanismes de prévention des violences électorales. Dans le cadre de ce projet les activités suivantes peuvent être versées au « Résultat 2 : La CENI, le CNDP et la CNDH ont des capacités renforcées et jouent leurs rôles dans la création de conditions favorables à la préparation d'élections apaisées et inclusives en 2021 » au sein de la stratégie de mise en œuvre du Projet du PNUD Niger avec le PBF. La mise en place de ces activités nécessite leur adaptation au contexte légal et logistique.

1. Mécanisme pour la surveillance de l'enregistrement des électeurs.

Pour soutenir le produit 2.1, un mécanisme de surveillance de l'enregistrement des électeurs constitue un moyen efficace de suivi pour la transparence du processus. Il pourra s'appuyer sur les organisations de la société civile bénéficiant de la confiance des partis politiques et des électeurs sur la base de performances antérieures. Ce mécanisme pourra également considérer l'inclusion de représentants des alliances politiques. L'implication des partis politiques dans ce processus pourrait (1) constituer un premier niveau de travail et de coordination impliquant des mouvances politiques opposées, (2) impliquer les partis politiques dans les campagnes de sensibilisation à l'importance de l'enregistrement comme électeur.

La CENI pourra mettre en place un système de coordination pour la surveillance de l'enregistrement des électeurs par des observateurs extérieurs en (1) délivrant des

accréditations pour l'observation dans les centres d'enregistrement, (2) établissant un mécanisme de partage des données (considérer les modalités légales s'appliquant) avec les organisations de la société civile participant à la surveillance et analyse relative au nombre d'électeurs inscrits, leur genre et leur classe d'âge. Sur la base de ces informations, le déploiement stratégique des dispositifs mobiles pourra être mis à jour régulièrement de manière à mieux cibler les zones où les taux d'enregistrement sont en deçà des résultats espérés pour les jeunes et les femmes. L'ensemble du mécanisme de surveillance de l'enregistrement des électeurs devra inclure la désignation d'un porte-parole idéalement issu de la société civile qui fera état de l'avancement du procédé et des conclusions des organisations de manière à assurer la transparence du processus et contribuer à sensibiliser les électeurs à l'importance du processus.

Ce mécanisme aura pour objectif de restaurer la confiance des partis politiques dans les efforts fournis par la CENI pour l'enregistrement des électeurs et leur donner l'opportunité d'y participer de manière constructive. De plus, la surveillance progressive des enregistrements permettra également de mieux appréhender les zones où des défis sécuritaires pourraient émerger et établir des mécanismes de réponse adaptés en amont des élections.

2. Dialogue entre les partis politiques facilité par la Société Civile

Pour répondre au produit 2.2, et considérant le blocage du CNDP lié à la décision de l'opposition de ne plus y siéger, il serait possible d'établir un système de dialogue facilité par la société civile (ou membre éminent de la société civile) sur la participation de l'opposition au CNDP. Ce premier niveau de dialogue à caractère exceptionnel n'est réalisable qu'en présence d'un facilitateur perçu comme neutre et non-partisan autour d'un objectif clairement défini : la négociation du retour de l'opposition au sein du CNDP.

3. Modes alternatifs de règlement des litiges

La mise en place et le soutien de modes alternatifs de règlement des litiges pourrait être un élément déterminant de la prévention des violences électorales dans le contexte du Niger. En effet, les mécanismes de règlements des litiges constituent le dernier ressort d'individus ou partis politiques souhaitant obtenir réparation pour une violation de leurs droits électoraux. En l'absence de recours certains acteurs se tournent vers la violence. Dans la mesure où des institutions ou traditions respectées joueraient déjà un rôle de médiation au sein des communautés, l'utilisation de ces structures comme des modes alternatifs de règlement des litiges constitueraient un moyen de prévention des conflits. Constituées de personnalités reconnues et crédibles ces conseils auraient, entre autres, la capacité de conseiller et résoudre les problèmes individuels des votants dans leurs communautés respectives. De plus, ces modes alternatifs de règlement des conflits permettent aux électeurs qui n'ont pas les ressources financières ou manquent de confiance dans les organes judiciaires de présenter leur situation et obtenir résolution/conseil.

Zones Géographiques du Projet

Les activités du projet seront mises en œuvre dans les régions de Tillabéry et Diffa. La CENI travaille déjà dans les autres régions en ce qui concerne l'enrôlement de jeunes garçons et filles en âge de voter. Le respect de la parité sera de rigueur (50% de jeunes filles et 50% de jeunes garçons seront ciblés).

Sélection des Bénéficiaires

Le projet ciblera comme bénéficiaires directs 2 000 000 de bénéficiaires directs des Régions de Diffa et Tillabéry dans l'appui à l'obtention d'actes d'état civils, cartes d'identités, actes de mariage et de décès.

En ce qui concerne l'établissement des actes de naissances le projet ciblera (pour les jeunes filles et garçons en âge de voter 18 ans et plus) pour 800 000 jeunes filles et 700 000 jeunes garçons et l'établissement de 500 000 actes de mariages (pour les jeunes filles mineures, émancipées par le mariage qui désormais ont droit de voter selon la loi Nigérienne)

Bénéficiaires indirects : 7 000 000 de personnes dont 50,6% (3 920 000) de femmes.

Les bénéficiaires indirects se retrouveront à travers toute l'étendue du territoire ou le signal des différentes chaînes radios et télévisions peuvent couvrir. Des émissions seront enregistrées, montées et diffusées (ORTN ...) avec les radios communautaires en langue locale. Les émissions concerneront l'enrôlement et l'inscription sur les listes électorales, la mobilisation des femmes et des jeunes, pour faire des actes de candidatures pour les partis et enfin, le climat apaisé autour de la compétition électorale à venir.

Les campagnes d'affichages publiques, des groupes de sms, caravanes de sensibilisation à l'échelle nationale.

L'établissement des actes de décès permettra d'apurer le fichier électoral.

Des cliniques juridiques mobiles se chargeront de recenser le plus grand nombre de jeunes filles et garçons qui n'ont pas d'état civil afin d'avoir le grand nombre pour la tenue des audiences foraines dans les régions de Tillabéry et de Diffa. De même, les jeunes femmes mariées seront également spécifiquement ciblées.

Dans les deux régions, UNFPA mobilisera les para juristes au sein des communautés pour mener des actions de sensibilisation de proximité car ces para juristes sont les membres des Ecoles des Maris et les mentors dont les capacités ont été renforcées sur les Droits humains. Ils et elles sont les maris et les épouses des hommes et des femmes des communautés. Autrement dit les sensibilisations se feront dans les ménages et dans les villages avec des personnes internes aux communautés et qui ont des liens très étroits avec les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux. Ce qui facilite la transmission et l'acceptation des messages

Les bénéficiaires en renforcement des capacités seront les agents de la CENI du CNDP et du CNDH. Ils seront choisis à travers des mécanismes internes à ces institutions. Ces agents s'appuieront sur les parajuristes.

Il reviendra à chaque institution à travers une évaluation des capacités de son staff de proposer des domaines de renforcement des capacités. Les formations concerneraient la préparation des opérations électorales : la préparation des opérations électorales, l'enregistrement des électeurs, la prise en compte du genre dans les élections, communication électorale, la gestion du contentieux électoral et éducation civique, le respect des Droits de l'Homme pendant les élections. Ces formations peuvent être offertes par le NDI et l'IFES.

UNFPA appuiera le REFAMP et les autres ONG Féminines pour développer un plan de communication avec les jeunes filles et les femmes sur les élections dans les communes de Bosso, Toumour, Kablewa, Gueskerou, Chetimari dans la région de Diffa et Abala, Inatès,

Ayorou, Bankilaré, Téra dans la région de Tillabéri Une troupe théâtrale locale sillonnera ces communes en mettant l'accent sur la participation des femmes et des filles à la chose publique. Les leaders coutumiers et les leaders religieux accompagneront les femmes et les filles dans les actions de sensibilisation à la prise de décision et à la participation à la chose publique. Un accent particulier sera mis sur les associations féminines religieuses En toile de fond, la CNDH, de par sa mission essentielle qui est de promouvoir et de protéger les Droits Humains sur l'ensemble du territoire national et en vertu qu'elle n'est placée ni sous l'autorité directe de l'Exécutif, ni du Législatif ni du Judiciaire, par conséquent elle est neutre et d'impartiale. Elle servira de garant pour la société civile et les communautés dans toutes les actions de sensibilisation et de mobilisation en faveur du respect des droits humains en général et du droit de vote en particulier.

Par ailleurs, il convient de noter que la CNDH a effectué plusieurs missions dans les Régions de Tillabéri et Diffa (Diffa : Février, Mai, Aout 2015 et fin juin 2016) en vue de s'enquérir de la situation globale des Droits Humains.

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

a) Organisations récipiendaires et partenaires de mise en œuvre

1- Modalité de mise en œuvre

Le PNUD assurera la compilation du rapport inter-agence qui sera remis au Secrétariat du PBF pour validation par le comité de pilotage du projet. Le projet sera exécuté selon les modalités DIM - modalité de mise en œuvre directe par le PNUD et l'UNFPA. Celles-ci transféreront ensuite les ressources à leurs partenaires de mise en œuvre sur base de lettre d'accord (LOA) et/ou Mémoire d'entente (MOU) selon les cas. Chaque agence assurera le suivi et le contrôle de qualité pour leurs partenaires d'exécution

2- Agences d'exécution du projet

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, le PNUD et l'UNFPA seront les agences bénéficiaires et l'agence lead est le PNUD.

Le PNUD, du fait de son mandat est l'agence lead dans l'appui à l'organisation des processus électoraux dans le pays. Son expertise dans l'assistance aux différents processus électoraux du Niger, par exemple à travers la mise en œuvre des Projets d'Appui au Cycle Electoral du Niger mais aussi ses compétences dans les questions d'inclusion des femmes et des jeunes dans de tels projets, lui permettent d'être chef de file de ce projet. Par ailleurs, son expérience dans le développement des partenariats et le renforcement des capacités économiques et humaines des organisations locales de mise en œuvre des projets dans les mêmes zones d'intervention en termes de ressources humaines, renforcent sa capacité à assurer le lead.

En ce qui concerne l'UNFPA, elle se chargera de toutes les questions relatives aux dialogues intergénérationnels qui consistent à mettre en relation dans un processus (il existe un guide à cet effet) de transmission des connaissances et des bonnes pratiques des aînés vers les cadets dans un esprit de cohésion sociale. UNFPA travaillera avec les jeunes, les étudiants et les femmes, conformément à son mandat et son expertise sur le terrain. UNFPA a développé une expérience de travail dans le domaine des Droits Humains avec la CNDH et les associations de défense de Droits Humains. Dans le domaine de la consolidation de la Paix UNFPA dispose aussi d'une expérience depuis le JPAD jusqu'à ces projets actuels qui sont en cours

d'élaboration. Il dispose de bureaux régionaux à Tillabéri et Diffa avec du personnel et des moyens logistiques. UNFPA est dans un processus de renforcement des capacités des membres des Ecoles des Maris en parajuristes pour la promotion des droits des femmes et de lutte contre les violences basées sur le genre au niveau communautaire.

3- Comité de Pilotage Conjoint PBF

Le projet présentera l'état d'avancement de ces activités sur le terrain au Comité de Pilotage Conjoint. Le CPC fournira des directives techniques pour l'atteinte des objectifs, fera la revue du plan de travail annuel, validera les rapports d'avancement du projet élaborés par les partenaires de mise en œuvre. Les membres du comité de pilotage conjoint entreprendront des missions conjointes régulières de suivi sur le terrain. Le Comité de Pilotage se réunira chaque semestre et de façon extraordinaire au besoin.

4- Comité technique

Ce comité se réunira tous les deux (2) mois afin de suivre de près le déroulement des activités du projet. Il fera le point sur la mise en œuvre des activités et alertera le comité de pilotage en cas de difficultés internes ou externes, proposera des actions correctives au besoin et donnera des orientations techniques pour la mise en œuvre des activités. Il sera composé du Directeur de Programme PNUD et UNFPA, les Points focaux des Projets des agences, la CENI, CNDH, CNDP, chargé de projet (p2 en cours de recrutement), secrétariat PBF, Ministère de l'intérieur et ONG de mise en œuvre.

Mise en œuvre des activités :

Agences récipiendaire	Montant par agence récipiendaires (USD)	Partenaires Internationaux et locaux de mise en œuvre	Montant du budget affecté par partenaires	Types d'accord par partenaires
PNUD	1 933 000	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant	(à spécifier lors de la finalisation du budget du projet)	LOA
		CONGAFEN (REFAMP/ REPSFECO/ FAD/COJEFIL/CNJFL)	(à spécifier lors de la finalisation du budget du projet)	Accord de Grant
		CENI	(à spécifier lors de la finalisation du budget du projet)	LOA
		NDI	(à spécifier lors de la finalisation du budget du projet)	LOA
		APAC	(à spécifier lors de la finalisation du budget du projet)	Accord de Grant
UNFPA	567000	Ministère de la Jeunesse et des Sports		LOA

		Universités		Accord de Grant
		Conseil National de la Jeunesse		Accord de Grant
		Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant		LOA
		CNDH		LOA
		RJPAO		Accord de Grant
Total	2 500 000			

b) Gestion du projet et coordination

Titre des postes	Grades	Salaire	Responsabilités
Chargé de projet	P2	25%	Chef de projet chargé de coordonner la mise en œuvre du projet
VNU Nationaux	VNU	31.422	Chargé de la mise en œuvre des activités sur le terrain : Nord Tillabéry et Diffa
Spécialiste Genre (Fati Alou Email : fati.alou.sawani@undp.org Tél : 91208315) s'occupera de la coordination du projet	NOC	10% salaire	Chargé de superviser et d'orienter techniquement les activités spécifiques au genre sur le terrain. Elle sera en charge du projet jusqu'au recrutement du P2
Assistant financier	G5	10% salaire	Chargé de la mise en œuvre financière du projet

Sous la supervision générale de la Représentante Résidente Adjointe et la supervision technique de la Spécialiste genre du Bureau, il sera mis en place une équipe de gestion du projet, dirigée par un Chef de projet, basé à Niamey et qui répond directement à la spécialiste genre du projet. Dans ce cadre, et conformément aux règles et procédures du PNUD et en tenant compte des spécificités de partenaires, un comité de Pilotage du Projet sera mis en place pour décider des orientations stratégiques dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet. Ce comité comprendra les représentants des institutions nationales et internationales partenaires.

UNFPA interviendra dans ce projet sous l'égide du Représentant Assistant et du Chargé de Programme Genre et Droits Humains et des Chargées de programmes Jeunes, ainsi que les collègues des bureaux de Tillabéri et Diffa. Les partenaires d'exécution seront au cœur de la mise en œuvre.

De même, un Comité technique regroupant tous les acteurs des deux zones ciblées sera également mis sur pieds pour s'assurer, ensemble avec l'équipe de projet, de la bonne marche technique des activités.

Gestion du risque.

Risques	Intensité	Mitigation
<p>Politique :</p> <p>1. Résistance, voir refus des partis politiques de participer aux activités (et perception des jeunes et femmes comme concurrences)</p> <p>2. Instrumentalisation politique des jeunes et des femmes</p> <p>3. Difficultés de coordination entre les réseaux des femmes</p> <p>4. Déplacement des populations causé par l'insécurité</p>	HAUT	<p>1. Utilisation de leaders pro genre et jeunes pour convaincre leurs partis/utilisation d'une icône neutre pour engager et conduire le dialogue</p> <p>-L'approche du projet sera consultative et participative ; des réunions régulières avec les partis politiques et la plateforme seront organisés et un argumentaire développé pour montrer la plus-value de l'inclusivité au sein de leur parti</p> <p>2. les compétences des jeunes et des femmes seront renforcées afin qu'ils puissent contribuer de manière constructive et faire valoir leurs droits. La plateforme aussi aura pour but d'unir leurs forces et partager les bonnes pratiques et leçons apprises pour éviter l'instrumentalisation et pouvoir participer pleinement aux instances politiques et électives</p> <p>3. la synergie avec les réseaux de jeunes, ayant déjà formé une alliance politiquement neutre fonctionnelle, sera utilisée comme modèle positif pour le réseau des femmes. Des échanges sur les bonnes pratiques et leçons apprises entre les jeunes et les femmes permettront de palier plus facilement au problème.</p> <p>Concertation entre la CENI et la Direction de l'état civil</p>
<p>Programmatique :</p> <p>1. Faiblesse de capacités de mise en œuvre des partenaires d'exécution</p> <p>Faible coordination entre le PNUD et UNFPA dans la mise en œuvre conjointe des</p> <p>2. Instabilité politique et changement fréquent des autorités responsables du projet</p>	MOYEN	<p>- La conduite d'évaluation des capacités systématique avec tous les partenaires d'exécution</p> <p>- Développement d'un plan d'action de renforcement des capacités adapté</p> <p>- Suivi (formatif) régulier auprès des partenaires d'exécution</p> <p>- travail avec plusieurs points focaux pour chaque partenaire</p> <p>-Travail avec plusieurs répondants au niveau des partenaires de mise en œuvre</p>
<p>Financier :</p> <p>Mauvaise utilisation des financements</p>	FAIBLE	<p>- Des sessions d'information et formation seront organisées avec les partenaires d'exécution sur les normes et procédures du SNU.</p> <p>- Les avances ne sont versées que trimestriellement sur base des résultats précédents.</p>

		- Un appui régulier est donné par les assistances programmes et financiers. - Des spots checks et audits seront réalisés.
Risque d'enrôlement de réfugiés	Haute	Collaboration avec les chefs des villages avec des camps de réfugiés

c) Suivi / évaluation

Les données de base du projet seront collectées auprès de la CENI sur la base du dernier fichier électoral. Une enquête de référence sera effectuée au début du projet.

1. Coordination avec l'expert suivi et évaluation du secrétariat du PBF

Le projet dans son ensemble fera l'objet d'un suivi permanent et régulier de la part des agences de concert avec la partie nationale et les autres acteurs de mise en œuvre. Tous les rapports seront transmis à l'expert Monitoring et Evaluation (M&E) du secrétariat, qui aura la responsabilité de les analyser avec toutes les autres informations collectées sur l'avancement des activités, et de rendre compte de ses recommandations aux agences.

2. Mission conjointe de suivi

Des visites conjointes seront ainsi organisées de façon régulière sur le terrain avec la collaboration du secrétariat technique PBF et de la partie nationale aux côtés du PNUD et UNFPA. Ces visites donneront lieu à des rapports succincts dans lesquelles les informations seront collectées sur l'état d'avancement des réalisations selon des objectifs prédéterminés, les difficultés rencontrées afin d'y remédier et identifier les leçons apprises de la mise en œuvre des projets. Ces missions conjointes seront également complétées par un suivi étroit du comité Conjoint de pilotage et des agences concernées afin de faciliter l'élaboration des rapports narratifs et financiers finaux.

3. Évaluation finale

Durant la phase de clôture du projet, une évaluation externe sera réalisée pour analyser l'ensemble des résultats atteints par rapport aux objectifs spécifiés dans le document de projet. Une équipe de consultants dont un consultant international sera recruté pour sa réalisation. Les deux agences bénéficiaires prendront en charge le financement et assureront la coordination du processus. L'expert suivi évaluation du secrétariat technique PBF apportera son appui tout au long du processus. Le rapport de l'évaluation sera soumis au comité de pilotage pour validation finale.

4. Visibilité de l'action

La visibilité de l'action et du financement de PBSO sera assurée auprès des audiences nigériennes et internationales. Les actions de communication mettront en lumière des jeunes bénéficiaires du projet (filles et garçons) des communes de Bosso, Toumour, Kablewa, Gueskerou, Chetimari de la région de Diffa ainsi que les activités mises en place pour répondre à leurs besoins.

Audience locale et nationale

- Une cérémonie de lancement sera organisée à Tillabéry, et des communiqués de presse informeront les médias nationaux du début et de la fin de l'action.
- Des plaques seront apposées sur les exploitations et les ouvrages communautaires pour souligner le soutien de PBSO.
- Le logo de PBSO sera également présent sur le matériel fourni, ainsi que sur les documents qui seront produits, reproduits et distribués, notamment les modules.
- Le soutien de PBSO sera souligné lors des diffusions des émissions radiophoniques, et des posters, brochures, et autres matériels promotionnels rendront visible l'apport du bailleur.

Audience internationale

- L'action sera régulièrement couverte sur les réseaux sociaux, notamment les comptes Facebook et Twitter ou les blogs des agences, pour illustrer les avancements des interventions et illustrer le projet à travers le quotidien des jeunes bénéficiant du projet et leurs communautés.
- Des reportages photos et vidéos seront réalisés pour mettre en avant les diverses composantes de l'action.

Pour assurer un suivi de qualité, différents mécanismes seront mis en place, tels que :

- Le recrutement d'un chargé de Projet pour coordonner la mise en œuvre du projet, il assurera le rôle de chef de projet.
- Le recrutement et mise en place de deux VNUs, basé à Diffa et Nord Tillabéry Chargé de la mise en œuvre des activités sur le terrain et qui fourniront des rapports mensuels sur l'état d'avancement des résultats et indicateurs
- L'existence d'une spécialiste Genre au sein du bureau du PNUD, Chargée de superviser et d'orienter techniquement les activités sur le terrain à travers des missions régulières à Tillabéry et à Diffa afin de suivre l'état d'avancement des résultats et indicateurs ;
- La tenue de réunions mensuelles de coordination entre agences (ces réunions permettront de palier aux insuffisances récurrentes de coordination entre agences) ;
- La tenue de réunions trimestrielles avec tous les partenaires d'exécution et les deux agences pour connaître l'état d'avancement, les résultats, les défis et contraintes et proposer des mesures d'ajustement ;
- L'organisation d'une revue à mi-parcours ;
- L'organisation d'une revue de fin de projet.
- A ces réunions de coordination, s'ajoute un suivi de proximité auprès de chaque partenaire d'exécution, via notamment :
 - ✓ La participation aux activités (ateliers, réunions de la plateforme,) ;
 - ✓ La réalisation de missions de suivi à Diffa et Tillabéry ;
 - ✓ L'élaboration des Rapports trimestriels d'activités et tableaux de suivi du plan de travail ;
 - ✓ L'élaboration des Rapports d'avancement et des rapports à la demande ;
 - ✓ La tenue de bilans annuels d'activités et des états financiers.

Afin d'évaluer les résultats du projet, une étude de référence (évaluation ex ante, au démarrage) sera réalisée dès le premier mois de démarrage du projet et une évaluation finale sera commanditée en juin 2020 pour comparer et évaluer les avancées apportées le projet en matière d'enrôlement des populations dans ces zones à risques.

Des plans de travail annuels, intégrant des indicateurs de suivi, seront signés avec les partenaires d'exécution, Chaque partenaire recevra une avance sur base trimestrielle et sur base de leurs résultats précédents. Des spots checks seront réalisés chaque année (avec un suivi des éventuelles recommandations), ainsi qu'un audit financier (à hauteur de 5000 USD/partenaire).

d) Stratégie de fin de projet / durabilité

Le Niger traverse actuellement une situation économique très difficile. Le Pays sollicitera certainement courant 2020 les Nations Unies et la Communauté Internationale pour la mobilisation des fonds pour les élections de 2021. Pour les élections 2016 les Partenaires Techniques et Financiers ont contribué à hauteur de USD 15.900.576,47 à travers le Projet d'Appui au Cycle Electoral au Niger (PACEN) un basket fund mis en place par les Partenaires Techniques et Financiers. Les procédures des Nations Unies requièrent souvent l'envoi d'une

Mission d'Evaluation des Besoins Electoraux (NAM) pour faire l'état des besoins du pays. Le présent projet préparera le terrain pour la mise en place du prochain projet d'appui au cycle électoral dont il jettera les bases en couvrant les besoins immédiats. Il s'inscrit dans la phase avant élection et les autres projets viendront en appui pour le prochain cycle électoral.

Le projet se veut durable parce qu'il permettra de poser les bases solides de prévention et de gestion des conflits électoraux liés au vote par témoignage aussi bien pour le processus électoral en cours que pour les élections à venir. Il contribuera à améliorer de manière significative la participation des jeunes et des femmes dans les zones à risques, de même qu'il permettra de renforcer les capacités d'une CENI -qui dorénavant est permanente- dans la gestion du processus électoral pour le déroulement d'élections apaisées et inclusives.

Un mécanisme de renouvellement des pièces d'état civil sera mis en place en renforçant les capacités des services d'état civil des mairies. Des comités locaux (genre comité local) de suivi de la participation citoyenne (inclusive et apaisée) au moment des élections. Les comités de paix pourront aussi jouer ce rôle

IV. Budget du projet

Merci de fournir une justification courte pour le budget proposé, indiquez les choix faits lors de la préparation du budget, en particulier pour le personnel, voyages, ou autre soutien indirect du projet afin de mettre en évidence l'approche de valeur monétaire du projet (value for money).

Remplissez les deux tableaux du budget en annexe D (document Excel séparé).

Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially close a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters.);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
	<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

for additional PBF allocation if the context requires it		
--	--	--

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware

of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (NOTE: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (NOTE: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project¹¹
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

¹¹ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annex B: Cadre de résultats du projet (doit inclure les données désagrégées par sexe et âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Etapas
<p>Contribuer à la création d'un environnement de paix, propice à la conduite d'un processus électoral inclusif</p>		<p>1) Nombre d'électeurs qui exercent leur droit au vote dans les zones cibles du projet</p> <p>Situation de référence : Cible : Au moins 50% des jeunes filles et 50% de garçons de 18 à 25 ans dans les zones à risques</p> <p>2) Nombre d'actions violentes menées dans les zones cibles du projet pendant la période électorale</p> <p>Situation de référence : ND Cible Réduction d'au moins 50% dans les zones à risquesituation de référence :0</p>		
<p>Résultat 1: La Participation à des élections apaisées des femmes et des jeunes en âge de voter est accrue dans les zones reculées</p>	<p>Produit 1.1 Les populations sont sensibilisées sur l'importance de l'acquisition des pièces d'état civil, cartes d'identité et cartes d'électeur dans l'enrôlement au niveau du fichier électoral.</p>	<p>Indicateur 1a : % de jeunes filles et garçons en âge de voter sensibilisés qui trouvent pertinents les messages des différentes campagnes.</p> <p>Situation de référence :0 Cible : Au moins 50% des jeunes filles et garçons de 18 à 25 ans dans les zones à risques</p>	<p>Enquête de base Rapport du projet Rapport Evaluation Finale</p>	

	<p>Indicateur 1b : Nombre d'associations des jeunes filles et des ONG engagés dans les campagnes de sensibilisations sur des élections apaisées.</p> <p>Situation de référence :0 Cible : 5 associations des jeunes filles de 18 à 25 ans et au moins 5 associations de garçons</p> <p>Indicateur 1c : Nombre d'associations des jeunes garçons et des ONG engagés dans les campagnes de sensibilisations sur des élections apaisées.</p> <p>Situation de référence :0 Cible : 5 associations des jeunes garçons de 18 à 25 ans</p>	<p>Contrats signés avec les associations</p> <p>Rapport d'activités</p>	
<p>Liste des activités du produit :</p> <p>Activité 1.1.1 : Récolter les données de base sur les taux de participation des jeunes et des femmes lors des précédents scrutins dans les zones</p>	<p>Indicateur 1.1.1 : Existence d'une base de données sur le taux de participation des femmes et des jeunes</p> <p>Situation de référence : 0 Cible : 1</p>	<p>Rapports de la CENI</p>	

<p>de Diffa et Nord Tillabéry</p> <p>--</p>	<p>Activité 1.1.2 : des de Campagnes de sensibilisation sur la citoyenneté, et l'importance de la détention de pièces d'état civil pour une participation pacifique aux processus électoral</p>	<p>Indicateur 1.1.2 : Nombre de campagnes organisées</p> <p>Situation de référence : 0</p> <p>Cible : 4</p> <p>Indicateur 1.1.3 Degré de satisfaction des participants aux activités de renforcement des capacités</p> <p>Situation de référence : 0</p> <p>Cibles : 70% des cadres formés</p>	<p>Rapports d'activités des partenaires de mise en œuvre/ Tous les trimestres</p>	
<p>Activité 1.1.3 Sensibiliser les jeunes filles, et les jeunes garçons dans les zones à risques pour leur participation responsable et citoyenne sur le processus électoral</p>	<p>Indicateur 1.1.4 : Nombre de femmes sensibilisées et inscrites sur les listes électorales dans les zones à risques</p> <p>Situation de référence : 0</p> <p>Cible : 800 000</p> <p>Indicateur 1.1.5 : Nombre de jeunes garçons sensibilisés et inscrit sur le fichier électoral</p> <p>Situation de référence : 0</p> <p>Cible : 700 000</p>	<p>Rapports d'activités des partenaires de mise en œuvre/ Après chaque session de sensibilisation</p>		

	<p>Produit 1.2 : Une assistance technique et opérationnelle est apportée pour permettre l'acquisition des pièces d'identité et un enrôlement massif des femmes et des jeunes dans ces zones à risques</p>	<p>Indicateur 1a : Budget effectivement mis à disposition Situation de référence : 0 Cible : 200 000 USD</p> <p>Indicateur 1b : Types et qualité de l'assistance technique apportée Situation de référence : 0 Cible : 2</p>	<p>LOA signé avec la CENI</p> <p>Rapports de projet/Chaque trimestre</p> <p>Rapports des activités de formation/Après chaque formation</p> <p>Evaluation finale di projet/En fin de projet</p>	
	<p>Activité 1.2.1 : Mettre en place de cliniques juridiques dans les zones de Diffa et Nord Tillabéry pour la sensibilisation et le recensement des populations en particulier les femmes et les jeunes</p>	<p>Indicateur 1.2.1 : Nombre de cliniques juridiques mises en place Situation de référence : 0 Cible : 2</p> <p>Indicateur 1.2.2 : degré de satisfaction des participants bénéficiaires par rapport aux prestations des cliniques juridiques Situation de référence : 0 Cible : 70%</p>	<p>Rapports d'activités du projet/Trimestriellement</p>	
	<p>Activité 1.2.2 : Conduire les sessions de sensibilisation et le recensement des</p>	<p>Indicateur 1.2.3 : Nombre de sessions de sensibilisation conduites</p>	<p>Rapports d'activités des cliniques</p>	

	<p>populations en particulier les femmes et les jeunes</p> <p>Activité 1.2.3 : Organiser des audiences foraines pour la délivrance de pièces d'état civil dans les zones de Diiffa et Nord Tillabéry surtout à l'endroit des jeunes et des femmes en âge de voter</p>	<p>Situation de référence : 0 Cible : Au moins 5 par région</p> <p>Indicateur 1.2.4.a22 : Nombre d'audiences foraines organisées</p> <p>Situation de référence : 0 Cible : au moins 6 par région</p> <p>Indicateur 1.2.3.b : Nombre de pièces d'état civil délivrées</p> <p>Situation de référence : 0 Cible : au moins 5000 par région</p> <p>Indicateur 1.2.3.b : Nombre de pièces d'états civils fournis</p> <p>Situation de référence : 0 Cible : 800 000 actes de naissances pour les jeunes filles et 700 000 actes de naissances pour les jeunes garçons 500 000 actes de mariages pour les jeunes filles mineures émancipées.</p>	<p>Rapports d'activités du projet/Chaque trimestre</p>	
--	---	---	--	--

	<p>Activité 1.2.3 : Mettre en place un dispositif mobile pour l'enrôlement massif au fichier électoral biométrique</p>	<p>Indicateur 1.2.3 : Existence d'un dispositif mobile opérationnel.</p> <p>Situation de référence : 0 Cible : Au moins 1 par région</p> <p>Indicateur 1.2.3 : Nombre de personnes recensées</p> <p>Situation de référence : 0 Cible : Au moins ...de jeunes garçons Au moins....de jeunes filles</p>	<p>Rapports d'activités du projet/Chaque trimestre</p> <p>Rapports des cliniques juridiques</p> <p>Répertoire/fichier électoral</p>
<p>Résultat 2 : <i>La CENI, le CNDP et le CNDH ont des capacités renforcées et jouent leurs rôles dans la création de conditions favorables pour la préparation d'élections apaisées et inclusives en 2021</i></p>	<p>Prévu 2.1 : Les capacités de la CENI sont renforcées pour accompagner le processus d'enrôlement des citoyens et des jeunes dans les zones rurales</p>	<p>Indicateur 2.1a : Nombre de sessions de formations tenues</p> <p>Situation de référence : 0 Cible : Au moins 2</p> <p>Indicateur 2.1b : Nombre de personnes membres de la CENI formées capables de suivre le processus d'enrôlement</p> <p>Situation de référence : 0 Cible : Au moins 80% des membres de la CENI engagés dans le processus</p>	<p>Rapports d'activités du projet/Chaque trimestre</p> <p>Rapport final du projet/A la fin du projet</p>

<p>Activité 2.1.1 : La formation des membres de la CMTI dans le suivi des processus de mise en œuvre sur le terrain</p>	<p>Activité 2.1.2 : Appui technique et opérationnel à la GEMF dans sa planification et son suivi</p>	<p>Indicateur 2.1.1 : Nombre de sessions de formations tenues Situation de référence : 0 Cible : 2</p> <p>Rapports de formation/Après chaque session Rapports d'activités du projet/Trimestriellement</p>	<p>Indicateur 2.1.2a : Nombre de LOA signée avec la GEMF/au début des activités du projet Situation de référence : 0 Cible : 2</p> <p>Rapports d'activités du projet/Trimestriellement</p>	<p>Indicateur 2.1.2a : Nombre de mécanismes mis en place pour la surveillance de l'investissement des objectifs</p>	<p>Produit 2.2 : Un consensus est trouvé entre les acteurs sur les voies de sortie des conflits liés au vote (vote par témoignage, la question des listes additives, etc.)</p>	<p>Activité 2.2.1 : Organiser des sessions organisées</p>	<p>Indicateur 2.2.1 : Nombre de Rapports d'activités du projet/Trimestriellement</p>
		<p>Indicateur 2.1.2a : Nombre de mécanismes mis en place Situation de référence : 0 Cible : 1</p>	<p>Indicateur 2.a : Document matérialisant le consensus approuvé et disponible. Situation de référence : 0 Cible : 1</p>	<p>Rapport d'activités du projet/Trimestriellement</p>			

	concertations entre La CENI, le CNDP et le CNDH, et les services étatiques impliqués, sur les sources de conflits liés au vote (vote par témoignage, la question des listes additives, etc.)	Situation de référence : 0 Cible : Au moins 4		
	Activité 2.2.2 : Signer un document d'engagement conjoint sur l'élimination du vote par témoignage, et le recours aux listes additives	Indicateur 2.2.2 : Document d'engagement conjoint de toutes les parties signé et disponible. Situation de référence : 0 Cible : 1	Rapport d'activités du projet/Trimestriellement	
	Activité 2.2.3 : Elaborer un plan d'action conjoint d'information et de sensibilisation sur les mesures prises relatives au vote par témoignage et le recours aux listes additives	Indicateur 2.2.3 : Plan d'action conjoint disponible Situation de référence : 0 Cible : 1	Rapport d'activités du projet/Trimestriellement	
	Activité 2.2.4 : Etablir un système de dialogue facilité par la société civile (ou membre éminent de la société civile) sur la	Indicateur 2.2.4 : Système de dialogue en place et opérationnel Situation de référence : 0 Cible : 1	Rapport d'activités du projet/Trimestriellement	

	participation de l'opposition au CNDP.			
--	--	--	--	--

Annex C : Liste a vérifié pour le lancement du projet

Question	OUI	NON	Commentaires
1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ?	X		
2. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ?		X	
3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ?	X		
4. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence projet ?	X		
5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été faite ?	X		
6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ?	X		
7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences récipiendaires ?	X		
8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus sur la stratégie de mise en œuvre entre les agences récipiendaires différentes ?	X		
9. Quelles sont les autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que le projet débute et combine de temps sera nécessaire pour les effectuer.	N/A		

Tableau 2 - Budget de projet PBF par categorie de cout de l'ONU

Note: S'il s'agit d'une revision budgetaire, veuillez inclure des colonnes additionnelles pour montrer les changements

CATEGORIES	RNUD			UNFPA			TOTAL PROJET
	Tranche 1 (35%)	Tranche 2 (30%)	Tranche 3 (35%)	Tranche 1 (35%)	Tranche 2 (30%)	Tranche 3 (35%)	
1. Personnel et autres employés (chargé de projet P2 (25%), 2 VNU nationaux 100%; Spécialiste Genre (10%))	\$52 500	\$45 000	\$52 500	\$0	\$0	\$0	\$150 000
2. Fournitures, produits de base, matériels	\$14 000	\$12 000	\$14 000	\$0	\$0	\$0	\$40 000
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	\$10 150	\$8 700	\$10 150	\$0	\$0	\$0	\$29 000
4. Services contractuels	\$458 500	\$395 916	\$413 920	\$227 500	\$195 000	\$269 164	\$1 960 000
5. Frais de déplacement	\$16 555	\$14 190	\$16 555	\$10 500	\$9 000	\$10 500	\$77 300
6. Communication/visibilité	\$18 952	\$16 245	\$18 952	\$9 100	\$7 800	\$9 100	\$80 149
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0
Sous-total	\$570 657	\$492 051	\$526 077	\$247 100	\$211 800	\$288 764	\$2 336 449
8. Coûts indirects*	\$39 946	\$34 444	\$36 825	\$17 297	\$14 826	\$20 213	\$163 551
TOTAL	\$610 603	\$526 494	\$562 903	\$264 397	\$226 626	\$308 977	\$2 500 000
			\$1 700 000			\$800 000	

Annexe D - Budget du projet PBF

Note: S'il s'agit de révision de projet, veuillez inclure colonnes additionnelles pour montrer le changement.

Tableau 1 - Budget du projet PBF par résultat, produit et activité

Nombre de résultat/ produit	Formulation du résultat/ produit/ activité	Budget par agence recipiendiaire en USD - Veuillez ajouter une nouvelle colonne par agence reciendiaire PNUD	Budget par agence recipiendiaire en USD - Veuillez ajouter une nouvelle colonne par agence recipiendiaire UNFPA	Pourcentage du budget pour chaque produit ou activité réserve pour action directe sur le genre (cas échéant)	Niveau de dépense/ engagement actuel en USD (à remplir au moment des rapports de projet)	Notes quelconque le cas échéant (.e.g sur types des entrants ou justification du budget)
Résultat 1: Le taux de Participation des femmes et des jeunes en âge de voter est accru dans les zones reculées						
Produit 1.1:	Les populations sont sensibilisées sur l'importance de l'acquisition des pièces d'état civil, carte d'identité et carte d'électeur dans l'enrôlement au niveau du fichier électoral	\$100 000	\$121 664			
Activité 1.1.1:	Récouter les données de base sur les taux de participation des jeunes et des femmes lors des échéances passées dans les zones de Diffa et Nord Tillabéry	\$50 000	\$0			
Activité 1.1.2:	Organiser des Campagnes de sensibilisation sur la citoyenneté, et l'importance de la détention de pièces d'état civil pour une participation pacifique aux processus électoral	\$50 000	\$0			
Activité 1.1.3:	Sensibiliser les femmes et les jeunes dans les zones à risques pour leur participation responsable et citoyenne sur le processus électoral	\$30 000	\$121 664			
Produit 1.2:	Une assistance technique et opérationnelle est apportée aux structures en charge de la production de des pièces d'état civil, cartes d'identité et carte d'électeur pour un enrôlement massif des femmes et des jeunes dans ces zones à risques.	\$975 420	\$140 000			

Activité 1.2.1:	Mise en place de cliniques juridiques dans les zones de Difa et Nord Tillabery pour la sensibilisation et le recensement des populations en particulier les femmes et les jeunes	\$205 000	\$0		
Activité 1.2.2:	Conduire des campagnes de sensibilisation et le recensement des populations en particulier les femmes et les jeunes ne disposant pas de pièces d'état civil par les cliniques juridiques	\$70 420	\$140 000		
Activité 1.2.3 :	Organiser des audiences foraines pour la délivrance de pièces d'état civil dans les zones de Difa et Nord Tillabery surtout à l'endroit des jeunes et des femmes en âge de voter	\$400 000	\$0		
4	Mise en place d'un dispositif mobile pour l'enrôlement massif au fichier électoral biométrique	\$300 000	\$0		
TOTAL \$ pour Resultat 1:		\$1 075 420	\$261 664		

Resultat 2: La CENI, le CNDP et le CNDH ont des capacités renforcées et jouent leurs rôles dans la création de conditions favorables pour la préparation d'élections apaisées et inclusives en 2021

Produit 2.1:	Les capacités de la CENI sont renforcées pour accompagner le processus d'enrôlement des femmes et des jeunes dans les zones à risque	\$80 000	\$50 000		
Activité 2.1.1:	Formation des membres de la CENI dans le suivi du processus d'enrôlement sur le terrain	\$30 000	\$0		
Activité 2.1.2:	Appuyer les missions de la CNDH dans les régions de Tillabery et de Difa en tant que garant des Droits Humains en général et du Droit de vote en particulier	\$0	\$50 000		
Activité 2.1.2:	Appui technique et opérationnel à la CENI dans la supervision et le suivi	\$50 000	\$0		

Produit 2.2:	Un consensus est trouvé entre les acteurs sur les différentes sources de conflits liés au vote (vote par témoignage, la question des listes additives, etc.)	\$112 916	\$390 000			
Activité 2.2.1:	Organisation d'un atelier de réflexion regroupant tous les acteurs engagés dans le processus électoral sur les dangers de l'utilisation abusive de la liste additive	\$30 000	\$30 000			
Activité 2.2.2:	Organiser des concertations entre La CENI, le CNDP et le CNDH, et les services étatiques impliqués, sur les sources de conflits liés au vote (vote par témoignage, la question des listes additives, etc.)	\$62 916	\$30 000			
Activité 2.2.3:	Appuyer les Associations, les ONG et les leaders pour l'organisation de campagne de sensibilisation communautaire de proximité sur les sources de conflits liés au vote et autres droits	\$0	\$170 000			
Activité 2.2.4:	Appuyer l'organisation des dialogues intergénérationnels dans les communautés en vue de promouvoir la cohésion sociale	\$0	\$50 000			
Activité 2.2.5:	Appuyer les associations des jeunes et des étudiants pour l'organisation d'actions de sensibilisation en leur sein et à l'endroit de leurs pairs	\$0	\$100 000			
Activité 2.2.5:	Signer un document d'engagement conjoint sur l'élimination du vote par témoignage, et le recours aux listes additives	\$10 000	\$0			
Activité 2.2.6:	Elaborer un plan d'action conjoint d'information et de sensibilisation sur les mesures prises relatives au vote par témoignage et le recours aux listes additives	\$10 000	\$0			
TOTAL \$ pour Résultat 2:		\$192 916	\$430 000			
	Coût de personnel du projet si pas inclus dans les activités ci-dessus	\$150 000	\$0			
	Coûts opérationnels si pas inclus dans les activités Ci-dessus	\$69 000	\$0			
	Communication/visibilité	\$54 149	\$26 000			
	Budget S&E du projet	\$47 300	\$30 000			

SOUS TOTAL DU BUDGET DE PROJET:	\$1 588 785	\$747 664			
Coûts indirects (7%):	\$111 215	\$52 336			
	\$1 700 000	\$800 000			
BUDGET TOTAL DU PROJET:				\$2 500 000	

Tableau 2 - Budget de projet PBF par categorie de cout de l'ONU

Note: S'il s'agit d'une revision budgetaire, veuillez inclure des colonnes additionnelles pour montrer les changements

CATEGORIES	PNUD			UNFPA			TOTAL PROJET
	Tranche 1 (35%)	Tranche 2 (30%)	Tranche 3 (35%)	Tranche 1 (35%)	Tranche 2 (30%)	Tranche 3 (35%)	
1. Personnel et autres employés (chargé de projet P2 (25%), 2 VNU nationaux 100%; Spécialiste Genre (10%))	\$52,500	\$45,000	\$52,500	\$0	\$0	\$0	\$150,000
2. Fournitures, produits de base, matériels	\$14,000	\$12,000	\$14,000	\$0	\$0	\$0	\$40,000
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	\$10,150	\$8,700	\$10,150	\$0	\$0	\$0	\$29,000
4. Services contractuels	\$458,500	\$395,916	\$413,920	\$227,500	\$195,000	\$269,164	\$1,960,000
5. Frais de déplacement	\$16,555	\$14,190	\$16,555	\$10,500	\$9,000	\$10,500	\$77,300
6. Communication/visibilité	\$18,952	\$16,245	\$18,952	\$9,100	\$7,800	\$9,100	\$80,149
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0
Sous-total	\$570,657	\$492,051	\$526,077	\$247,100	\$211,800	\$288,764	\$2,336,449
8. Coûts indirects*	\$39,946	\$34,444	\$36,825	\$17,297	\$14,826	\$20,213	\$163,551
TOTAL	\$610,603	\$526,494	\$562,903	\$264,397	\$226,626	\$308,977	\$2,500,000
			\$1,700,000			\$800,000	